

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

**EXCUSÉS** : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT *ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON*, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire* et Monsieur Thierry VANDAELE

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU, Monsieur Jean-Charles OLIVE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Sonia ESNAULT

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	21
Votants .....	24

DCM n°038/2024 - 7.1.6

Mise à disposition de salles communales aux collectivités et organismes

Rapporteur : Monsieur COUTY

*Considérant le caractère répétitif des demandes de mise à disposition à titre gratuit de salles communales de la part de collectivités et d'organismes travaillant avec ou pour le compte de la commune,*

*Sur proposition des membres du bureau municipal réunis le 06 février 2024,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **MET À DISPOSITION**, à titre gratuit, des salles communales, sous réserve des disponibilités et des jauges, pour des réunions de travail ou d'information organisées par des collectivités ou des organismes extérieurs travaillant avec ou pour le compte de la commune ; ces événements ne devront générer aucune recette pour l'organisateur ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 21 février 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Sonia ESNAULT**

Envoyé en préfecture le 20/02/2024  
Reçu en préfecture le 20/02/2024  
ID : 044-200078079-20240213-DCM\_038\_2024-DE



